

CERTIFICATION «INCORPORATION DE MATIÈRES PLASTIQUES RECYCLÉES (MPR)»

ATTESTEZ DES QUANTITÉS DE MPR INTÉGRÉES DANS LA PRODUCTION ANNUELLE DE VOTRE SITE OU DANS VOS PRODUITS

Industriels utilisant du plastique recyclé et professionnels de la plasturgie, vous avez besoin de démontrer votre engagement à incorporer des quantités croissantes de matières plastiques recyclées afin de répondre aux attentes des principes de l'économie circulaire, tels que ceux inscrits dans la loi AGEC du 10 février 2020.

Afin de vous permettre d'attester objectivement des quantités que vous incorporez, le LNE et le Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites (IPC) se sont associés pour créer la première certification dans ce domaine.

La certification «Incorporation de Matières Plastiques Recyclées» est basée sur un référentiel composé d'une partie générale et de deux parties indépendantes. Ainsi, vous bénéficiez d'une certification répondant au mieux à votre besoin :

- **Partie 1** : certifier des valeurs déclarées de tonnage de MPR incorporées dans la production annuelle d'un site,
- et/ou
- **Partie 2** : certifier des quantités spécifiques de MPR contenues dans un produit / gamme de produits.



Partie 1



Partie 2

BÉNÉFICES

La certification «Incorporation de Matières Plastiques Recyclées» vous permet de :

- **Démontrer votre engagement** dans la démarche environnementale pour une décarbonation massive de l'activité industrielle ainsi qu'une diminution de l'utilisation de ressources naturelles non renouvelables.
- **Attester vos valeurs déclarées grâce à une évaluation par le LNE**, organisme indépendant, accrédité et reconnu au niveau international.
- **Disposer d'une certification qui s'inscrit dans le cadre d'un système d'harmonisation paneuropéen** de certification d'incorporation de MPR piloté par Polycert Europe, en lien avec la Circular Plastic Alliance (CPA).
- **Afficher sur vos produits une marque LNE Environnement.**



POURQUOI CHOISIR LE LNE

- **Organisme de certification indépendant, accrédité** selon les normes ISO 17021 et ISO 17065.
- Guichet unique avec une **offre complète de certifications** volontaires, réglementaires ou privées de produits, services et systèmes de management, reconnues au niveau international.
- **Expert reconnu** dans le domaine des **matériaux au contact**, emballages de produits alimentaires et de la **plasturgie** renforcé par son partenariat avec IPC.
- **Institut Technique Agro-Industriel (ITAI)** depuis 2008 et membre de l'Association de Coordination Technique pour l'Industrie Agroalimentaire (ACTIA) depuis 2002.
- **Coordinateur du RMT ProPack Food** «Emballage/Procédé/Aliment» depuis 2008 et de l'UMT SafeMat «Sécurité des matériaux et emballages au contact» depuis 2017.



Certification		Qui est concerné ?	Caractéristiques certifiées
Partie 1	Certification des valeurs déclarées de tonnage de MPR incorporées dans la production annuelle d'un site.	Transformateurs de matières plastiques et producteurs de composites qui utilisent des MPR issues de déchets pré-consommation et post-consommation.	<ul style="list-style-type: none"> Le tonnage de MPR incorporées dans la production annuelle sur un site Décomposition du tonnage par marché, famille de matière et origine. La caractéristique affichée est le tonnage de MPR annuel.
Partie 2	Certification des quantités spécifiques de MPR contenues dans un produit / gamme de produits.	<ul style="list-style-type: none"> Transformateurs de matières plastiques et producteurs de composites qui utilisent des MPR issues de déchets pré-consommation et postconsommation Entreprises d'assemblage et thermoformage qui fabriquent des produits contenant des MPR à partir de pièces fournies par les transformateurs de matières plastiques et producteurs de composites. 	<ul style="list-style-type: none"> Les quantités spécifiques de MPR contenues dans un produit / gamme de produits Leur décomposition par marché, famille de matière et origine. La caractéristique affichée est le pourcentage de MPR contenu dans un produit / gamme de produits.

LES PRINCIPALES ÉTAPES DU PROCESSUS DE CERTIFICATION



PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le LNE peut également vous accompagner au travers de différentes prestations autour des matières et produits à base de plastique :

- **Assistance technique pour la préparation à la certification MPR.**
- **Audit de prévention des fuites de granulés dans l'environnement** pour la conformité au décret GPI n°2021-461
- **Certifications de sécurité, de performances ou d'environnement** pour les produits de la construction, les emballages, les sacs de déchets...
- **Essais et mesures sur 55 000 m² de laboratoires** : mécaniques, hygroscopiques, thermo-physiques, optiques, perméabilité à l'eau et à l'air, feu, durabilité, simulation transport, essai de migrations globales et spécifiques (contact alimentaire, sécurité sanitaire), nanomatériaux...
- **Assistance technique, expertise et recherche** telles que l'évaluation de la biodégradabilité et compostabilité des emballages, l'évaluation de polymères biosourcés
- **Formations** :
 - **Matières plastiques** : répondre à la réglementation européenne et aux recommandations françaises - **Réf. EC50**
 - **Matières plastiques** : Prédire la migration des substances vers les aliments - **Réf. EC57**
 - **BRCGS/Packaging** : comprendre les exigences et le protocole d'audit du référentiel hygiène - **Réf. EC39**
 - **Appliquer les exigences réglementaires des matériaux et emballages** au contact des denrées alimentaires - **Réf. EC16**



Evaluation rapide de la conformité des emballages destinés à contenir des aliments gras grâce au nouveau simulant développé par le LNE.

LABORATOIRE NATIONAL DE MÉTROLOGIE ET D'ESSAIS
1, rue Gaston Boissier • 75724 Paris Cedex 15

Une équipe commerciale spécialisée et dédiée est à votre service.



01 30 69 10 00



info@lne.fr



lne.fr

